

Covid-19 et confinement : traumatisme ou bienfait ?

Racontez-nous votre histoire, ce que vous avez vu, vécu, ressenti, réalisé et projeté.



La pandémie de coronavirus, et les mesures de confinement qui ont suivi, affectent une grande partie de l'humanité et constituent déjà un évènement historique.

La BUTC et les Archives de l'UTC vous proposent de vous exprimer et de collecter vos témoignages sur la manière dont vous avez vécu ce confinement et l'isolement qui l'accompagne dans une société « ultra-connectée ».

La BUTC projette de réaliser des expositions avec tout ou partie des documents collectés. Les documents reçus seront versés et conservés aux Archives de l'UTC pour les mettre à disposition des générations futures.

Vous aurez ainsi contribué à enrichir l'histoire de l'UTC, à « préserver la mémoire d'une épidémie » comme l'écrivent Myriam Piguet et Caroline Montebello : « *Covid-19 : pour une mémoire ordinaire de l'extraordinaire* »¹.

Qui peut participer ? Tous les étudiants, tous les personnels confinés, qu'ils soient en télétravail, en autorisation d'absence ou bien présents sur le site de l'UTC.

Quels documents nous adresser ? Votre témoignage peut prendre toutes les formes et tous les supports, originaux ou copies : textes (récit, carnet ou journal de bord, de confinement, lettre, poème, billet d'humeur ou d'humour, ...), œuvres graphiques (photographies (dont celles de vos réalisations artistiques ou manuelles), dessins et bandes dessinées, ...), vidéos ou enregistrements sonores ou musicaux², réalisation individuelle ou collective.

Pour les photographies, n'oubliez pas de nous préciser la date et le lieu de la prise de vue.

Comment faire pour participer ? Vous pouvez nous adresser vos témoignages **par voie électronique** à l'adresse suivante : **animationbutc@utc.fr** en précisant en objet «**UTCteMoignageconfinement** » et compléter le **formulaire de don** téléchargeable sur le portail de la BUTC, sur l'ENT et la page Facebook de l'UTC.

Merci de nous envoyer des documents au format **PDF** ou **JPG** n'excédant pas **2Mo** pour les textes et les dessins et **5 Mo** pour les photographies **et des fichiers audio et vidéo, de préférence format MPEG-4, et n'excédant pas 20 Mo.**

Vous pourrez également déposer vos documents directement auprès de la BUTC dès la rentrée de septembre si les conditions sanitaires le permettent.

¹ Quotidien *Libération*, 25 avril 2020

² *Sachant, qu'en cas d'archivage, la conservation à long terme de ces supports ne sera pas garantie pour des raisons techniques (format, poids important de ce type de support)*